

*AU CHAMP
DES MORTS*



Au champ des morts

Chaque année à l'approche de la Toussaint, la plupart d'entre nous a une pensée pour les membres de sa famille qui nous ont quittés. C'est aussi l'occasion d'arpenter les allées des cimetières où ils reposent. A Aubière, depuis un siècle, des fouilles ont révélé d'anciennes nécropoles, parfois en des lieux que nous ne soupçonnions pas...

En cette veille de Toussaint et de la Fête des morts (2 novembre), nous allons nous intéresser aux balbutiements du cimetière actuel, entre 1834 et 1868, date de son premier agrandissement.

Les champs des morts ou cimetières successifs d'Aubière ont laissé des traces :

- 1- dès l'époque gallo-romaine (dans les parages au nord et à l'ouest de l'église actuelle) ;
- 2- au V^{ème} siècle (également au nord de l'église) ;
- 3- à l'époque mérovingienne (VII^{ème} siècle, nécropole au bas de la rue du Mironnet) ;
- 4- au moyen-âge (autour de l'église du XII^{ème} siècle, signalé aussi dans un ancien terrier par un titre de 1440 : « le cimetière au nord de l'église ») ;
- 5- des fouilles de 1927 et 1993 révèlent en surface (<50 centimètres de profondeur) des ossements humains autour de l'église ;
- 6- le cimetière Saint-Roch (rue Saint-Antoine), connu officiellement dès 1694 et indiqué par le plan cadastral de 1831 et qui succède au précédent à proximité nord de l'église ;
- 7- enfin, le cimetière actuel, entre Foisses et Laschamps, ouvert au milieu du XIX^{ème} siècle (entre 1835 et 1846, on ignore à ce jour la date précise).

Si l'on en croit les testaments de certains Aubiérais vivant autour de 1600, les inhumations avaient lieu près de l'église dans le cimetière. Bien sûr, les plus riches achetaient le droit d'être enterrés dans l'église (*fondations*) et ce jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle ! Mais on sait aussi, grâce aux visites pastorales, faites par l'évêque de Clermont ou par son vicaire général, que, dès le dernier quart du XVII^{ème} siècle, le cimetière n'était déjà plus autour de l'église mais hors les murs au terroir de la Treille. Ce nouveau cimetière, au-delà des fossés du bourg, était ceint de murs à l'intérieur desquels, à l'aspect d'orient, s'élevait une chapelle dédiée à saint Roch. Nous appellerons donc ce cimetière du nom de ce saint. Il avait été créé dès 1586 pour enterrer les pestiférés ou suspectés de contagion, comme nous l'indiquent les testaments d'époque. Il accueillera par la suite les sépultures des pauvres.

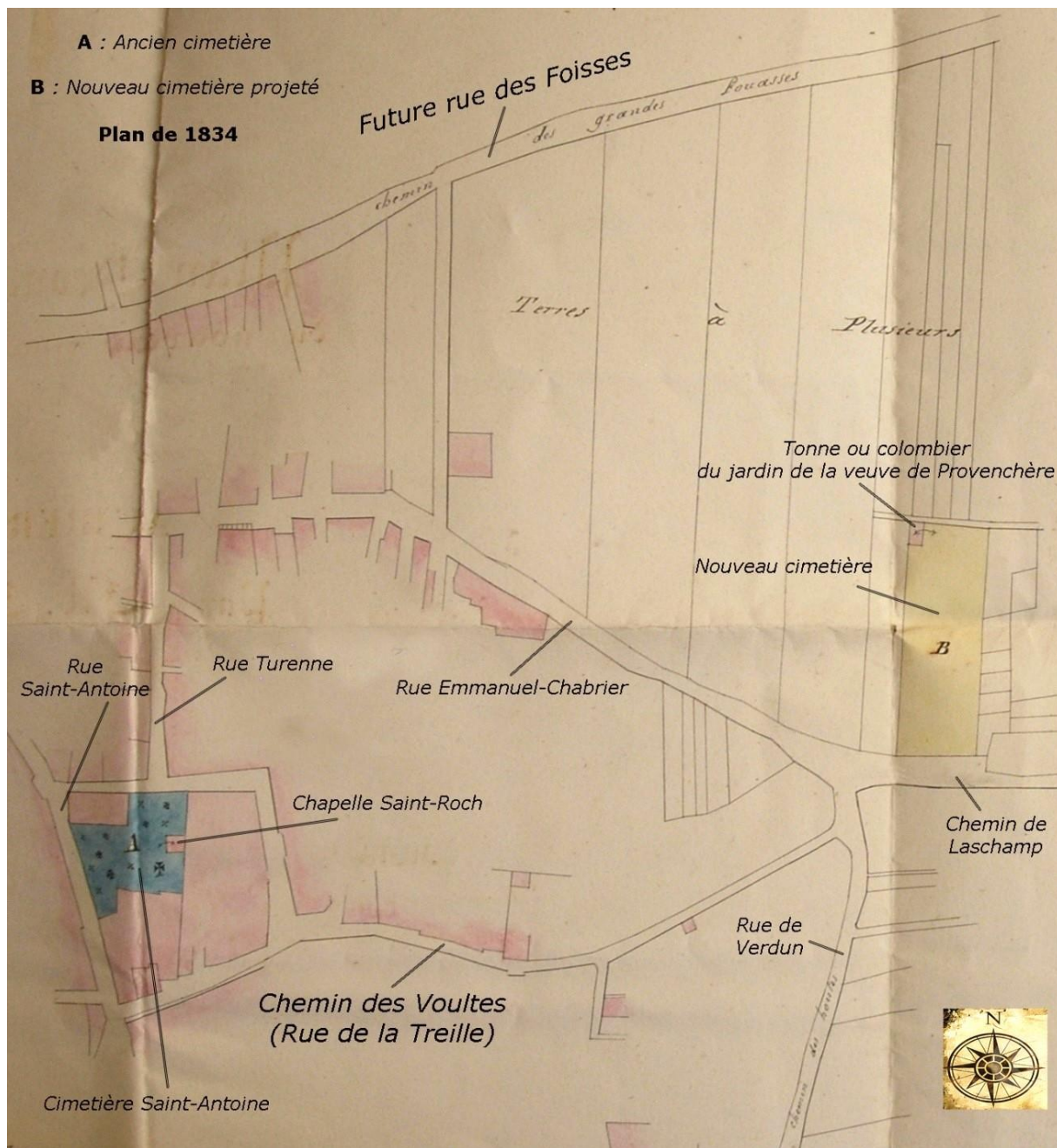
En 1814, le cimetière saint-Roch est déjà trop petit, et le maire demande au Préfet de réunir le conseil municipal pour délibérer du déménagement du cimetière parce que « *les miasmes qui s'en exhalent pouvant corrompre la salubrité de l'air et procurer des maladies épydémiques, d'ailleurs le local est trop resserré pour contenir toutes les inhumations d'une Commune aussi populeuse et n'est pas à la distance voulue par le décret du 3 Prairial An 12* ». ¹

Personne ne voulant céder de terrains pour le nouveau cimetière, on oublie tout pendant une quinzaine d'années. En 1833 cependant, le conseil municipal, sous la présidence du maire Jean Foulhouze, estime que le jardin clos de murs de Madame Anne André, veuve de Provenchère, situé au terroir des Foisses aux confins du terroir de Laschamps, est idéal pour le projet d'un nouveau cimetière.

Madame de Provenchère, après expertise qui fixe le prix du jardin à 2.600 francs, accepte de vendre. La vente sera effective le 17 janvier 1835. ²

¹ - Archives départementales du Puy-de-Dôme – 2 Z 71.

² - Archives départementales du Puy-de-Dôme – 2 O 14/14.



*Ancien cimetière Saint-Roch (en bleu)
 Nouveau cimetière projeté (en jaune)
 Zones bâties (en rose)*

En 1842, le conseil municipal décide de vendre le cimetière saint-Roch. L'autorisation préfectorale n'interviendra qu'en 1846 :

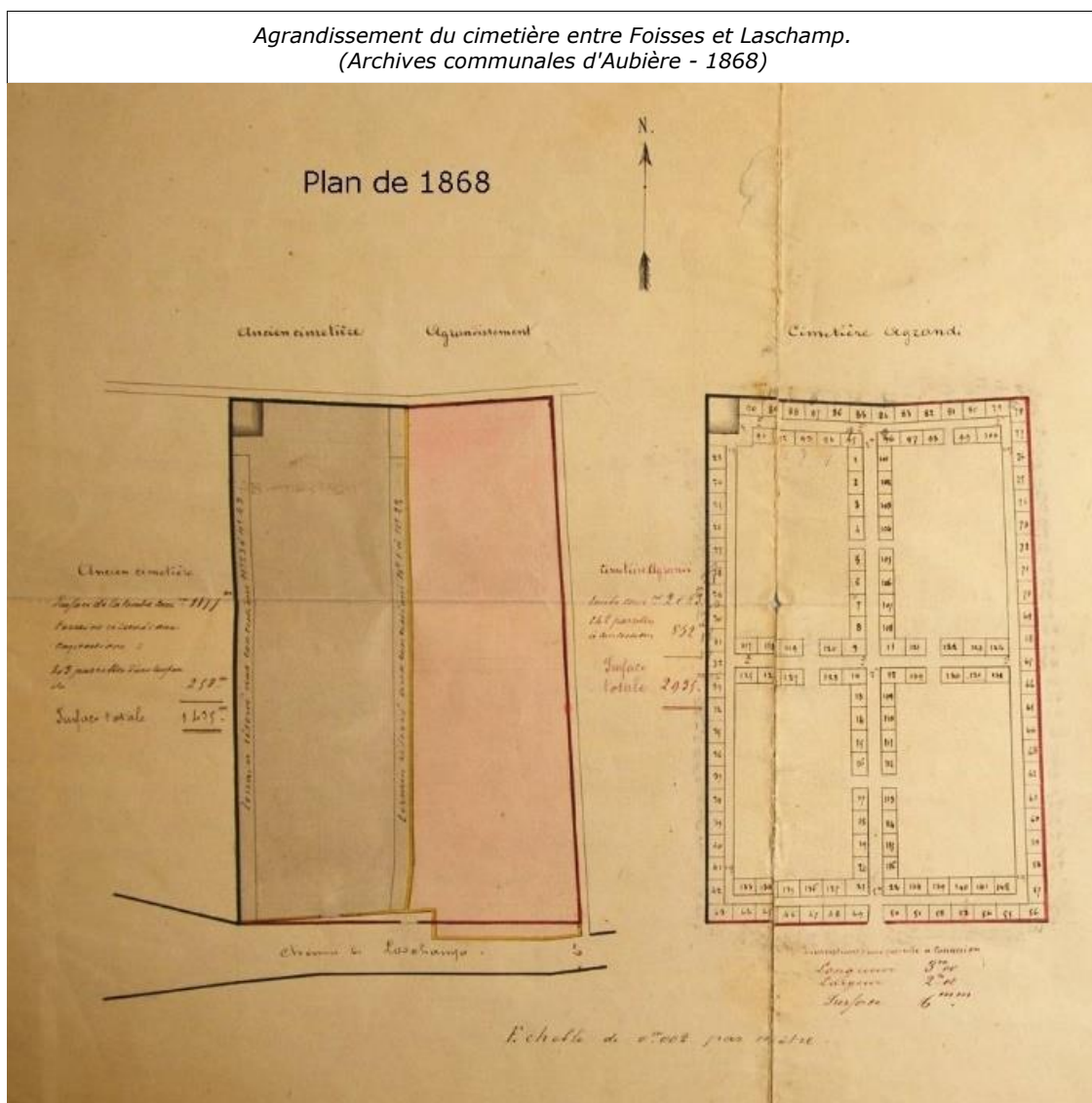
La Commune d'Aubière est autorisée à aliéner, par acte notarié et par la mise aux enchères publiques, sur une mise à prix de 12.943 Francs en un seul ou plusieurs lots, le terrain servant autrefois de cimetière, plus amplement décrit au procès-verbal susvisé... Conformément à l'arrêté de Mr le Préfet, du 31 juillet 1846, qui autorise cette aliénation d'un terrain dit l'Ancien cimetière, appartenant à la Commune, quartier de La Treille, de la contenance de 8 ares 3 centiares environ... confiné de nord par la rue de l'ancien cimetière, la maison de Galliot au sud, par la grange de Bayle Falet et par celle de Sébastien Bayle, et de nuit par la grande rue des Planches [aujourd'hui, rue Saint-Antoine].

Pour la division du terrain et pour faciliter les constructions et leur donner le jour nécessaire, une rue sera ouverte au milieu du plan, à peu près ; elle aura une largeur de

4 mètres sur toute sa longueur, dont l'axe sera au milieu du côté nord du cimetière, se dirigeant au sud, parallèlement au côté est, sur une longueur de 20 m 20 cm, formant un angle de 104 degrés, pour aboutir sur la rue dite des Planches, à 12m50 de l'angle sud-ouest de la maison de Bayle François, dit *Falet* (prolongement de la rue Turenne, aujourd'hui. La partie nord-ouest de la rue des Planches prendra plus tard le nom de rue Saint-Antoine ; la partie sud-est deviendra la rue de la République).

L'adjudication du 16 novembre 1846 attribue les sept lots de l'ancien cimetière saint-Roch à : Pierre Noëllet, Michel Chaussidon, Gabriel Desitre, Jean Dégironde dit *Tarot*, gendre à Arnaud, Jeannon [*lire Janon*], Etienne Vilvaux [*lire Villevaud*] et à Bayle dit *Falet*.

En 1859, le conseil municipal, sous la présidence du maire, Mr Daumas-Foulhouze, accorde une concession gratuite à l'ancien maire Jean Foulhouze, pour services rendus à la Commune. Ce sera la chapelle (le colombier du jardin de Mme de Provenchères), à l'angle nord-ouest du nouveau cimetière.³



³ - Archives départementales du Puy-de-Dôme – 2 O 14/15.

Dès 1866, le nouveau cimetière est complet : un agrandissement est nécessaire. Le 18 novembre 1866, François Bourcheix, expert-géomètre, estime qu'il est nécessaire d'acquérir 20 parcelles au terroir de Laschamp pour l'agrandissement du cimetière. Ces 20 parcelles appartiennent à François Chatagner, Guillaume Planche, Michel Planche jeune, autre Planche, Guillaume Cougout, Guillaume Delonchambon, Antoine Pignol, Jean Galliot, Claude Théringaud, Jean Taillandier, Jean Bayle notaire, Jean Avel menuisier, (non marqué), Marie Thérieux veuve Gioux, Jean Vaury, Jean Thérieux, Martin Alligrot, Martin Cellier, (non indiqué), et François Planche.

L'enquête d'utilité publique est réalisée du 27 au 29 juillet 1867. Le commissaire enquêteur estime que « *l'acquisition d'une plus grande étendue de terrain serait nécessaire pour donner au champ de sépultures des dimensions plus en rapport avec les besoins de la population* ». Le maire Gioux et son conseil n'est pas de cet avis et le fait savoir au Préfet dans une lettre du 17 octobre 1867 :

« Après avoir soumis vos observations au Conseil municipal et aux plus forts contribuables de la Commune, qui ont mûrement examiné la question, il a été décidé, à l'unanimité, que les terrains que l'autorité municipale se propose d'acquérir, peuvent largement suffire aux besoins de la population, attendu qu'il faudra plus de dix ans pour couvrir de fosses le champ de sépultures, la moyenne des inhumations étant d'environ 90 pour la période des dix dernières années, y compris les enfants.

En conséquence, Monsieur le Préfet, je vous prie de mettre la plus grande diligence possible pour que cette affaire arrive à bonne fin puisque tous les propriétaires de terrains que l'endroit joindra en champ de sépultures, consentent à traiter à l'amiable... ». [D'après le recensement de 1866, la commune d'Aubière compte 3.920 habitants dont 417 à Pérignat-lès-Sarliève].

Le 22 octobre, le Préfet exige que le conseil municipal soit à nouveau consulté sur l'insuffisance de l'agrandissement.

Finalement, les travaux auront lieu en 1868.

D'autres agrandissements auront lieu et le premier dès 1890. La maison du garde sera construite en 1929. Les deux plans (de 1834 et 1868) publiés ci-dessus sont issus des archives communales d'Aubière.



Maison du gardien

Bien d'autres agrandissements suivront, ainsi que la construction d'un monument aux morts (1923), la création d'un carré militaire et l'ajout de columbariums.



Carré militaire



Monument aux morts

Cimetière d'Aubière vu du ciel (2012)



*Cimetière actuel (Google Maps)
Encadré rouge : emprise du cimetière agrandi en 1868.*

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière.

© - Pierre Bourcheix, 2012, 2013, 2024